

SEANCE DU 15 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le quinze avril, le conseil municipal de la commune de VILLESPIY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Maryse LALA-LAFFONT, Maire.

Présents : MM LALA-LAFFONT Maryse, HODENT Monique, DERKAOUI Abdelkader, FONTES Jean-Marc, FOURQUET Guillaume, BARDOU Raymonde, SELARIES Pierre, PILLIERE-MEIGNOTTE Annie

Absents (représentés) : BAREIL Bruno

Absents : GAUTHIER Laura

Date de la convocation : 09 avril 2024

Madame Le Maire demande que soit rajouté à l'ordre du jour la convention de soutien pour la lutte contre les déchets diffus. Cet ajout à l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

- **APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 26 FEVRIER 2024**

Approuvé.

Voté à l'unanimité

- **CONVENTION EPF – SIGNATURE DE MADAME LE MAIRE**

Etude de la convention prévoyant un partenariat avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie pour la réalisation d'un vaste projet de revitalisation de la Grand Rue où plusieurs bâtiments sont en état dégradé ou vacants. Cela permettrait de réaliser des logements locatifs, de redynamiser la commune et de pérenniser le regroupement scolaire.

La convention habilite l'EPF à intervenir sur le périmètre cité ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir étudié cette proposition et en avoir délibéré :

- Donne son accord pour la signature de cette convention avec l'EPF
- Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour entreprendre les démarches nécessaires et signer cette convention

Voté à l'unanimité

- **TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le tableau des emplois, à compter du 1^{er} octobre 2022, comme suit :

Fonction	Temps de travail	Effectif
<u>Services Techniques</u>		
Adjoint technique	5/35e	1
Adjoint technique	35/35e	1
<u>Services Administratifs</u>		
Adjoint Administratif principal 1 ^{er} classe	20/35e	1
Gérant d'Agence Postale Communale	17.30/35e	1

Voté à l'unanimité

- **CLASSEMENT DES VOIRIES INTERCOMMUNALES**

Le conseil municipal approuve le classement de la voirie intercommunale sur la commune de Villespy, proposé par la CCPLM.

Voté à l'unanimité

- **ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'EMPLOYE COMMUNAL**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, donne son accord pour la modification de la répartition du temps de travail de Monsieur Eychenne et décide de saisir le comité social territorial du Centre de Gestion pour obtenir son avis.

Voté à l'unanimité

- **ETUDE DE BIENS EN DESHERENCE**

Le conseil municipal demande à Madame le Maire d'enclencher la procédure de biens en déshérence pour le bâtiment situé sur la parcelle AA 191.

Voté à l'unanimité

- **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024, comme suit :

	TAUX	BASES 2024	PRODUIT
Foncier bâti	56.34%	302 800	170 598
Foncier non bâti	86.31%	20 100	17 348
Taxe d'habitation	20.24%	76 400	15 463
Total			203 409

Voté à l'unanimité

- **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les subventions aux associations Villespynoises pour l'année 2024, comme suit, étant entendu que ces subventions ne seront versées qu'en cas d'activité avérée, de présentation et acceptation, par le conseil municipal du bilan financier et de la tenue d'une assemblée générale.

ACCA	400,00
BAR ASSOCIATIF LES CANELLES	2 500,00
BELOTE VILLESPYNOISE	120,00
BOUG'A VILLESPY	325,00
CAMINAM	400,00

CARVICEN	325,00
COOPERATIVE SCOLAIRE	325,00

Voté à l'unanimité

- **VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2024**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le budget prévisionnel principal de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
	725 415.63 €	354 401.00 €
Résultat reporté au 002		371 014.63 €
TOTAL	725 415.63 €	725 415.63 €

Investissement	Dépenses	Recettes
	194 997.00 €	253 200.12 €
Restes à réaliser 2023	26 800.00 €	
Résultat reporté au 001	31 403.12 €	
TOTAL	253 200.12 €	253 200.12 €

Voté à l'unanimité

- **CONVENTION DE SOUTIEN POUR LA LUTTE CONTRE LES DECHETS DIFFUS**

Le conseil municipal après avoir étudié le projet de convention avec CITEO proposé par la Communauté de Communes et après en avoir délibéré :

Décide d'accepter que la CCPLM conventionne avec CITEO au nom de la commune et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

- **QUESTIONS DIVERSES**

Plusieurs sujets ont été débattus.

Villespy, le 22 avril 2024
Le Maire